

préliminaire et une enquête, dans quelles localités des provinces Maritimes de tels organismes peuvent être établis. Nous ne croyons pas qu'une telle entreprise échappe à la compétence ministérielle ou n'ait droit à aucune assistance de l'État. La pêche est une industrie de base et raisonnablement elle mérite d'être aidée et encouragée. On a déjà aidé, au moins en partie, une tentative analogue en agriculture. Nous sommes loin de prétendre que le Gouvernement doive se lancer dans l'achat et la vente des produits du poisson; nous estimons simplement qu'il doit aider les pêcheurs, par l'intermédiaire de leurs organismes, à acheter et à vendre eux-mêmes à des conditions plus avantageuses.

Puis, on ajoute qu'en face des succès obtenus par d'autres entreprises analogues au Canada, ces hommes estiment que, en fort peu de temps, l'entreprise coopérative projetée donnera d'excellents résultats. C'est ce qui fut fait; on donna suite à cette proposition et le plus grand expert en coopératives sur ce continent, Mgr Moses Coady, d'Antigonish, fut délégué dans les provinces Maritimes pour créer l'organisation des pêcheurs. Son travail avait pour résultat la fondation de l'Association des pêcheurs unis des provinces Maritimes, qui est toujours active.

Qu'est-ce qui empêche le Gouvernement de faire la même chose en 1951 à Terre-Neuve? Le ministre n'aurait qu'à déléguer quelqu'un à Terre-Neuve pour y syndiquer les pêcheurs; mais il faudrait agir vite, avant l'ouverture de la saison de 1951. Tous les députés ici présents de Terre-Neuve et des provinces Maritimes admettront, j'en suis sûr, qu'à moins que les pêcheurs ne s'organisent, ils sont à la merci des marchands, surtout quand il s'agit pour eux de vendre leur prise. Je compte donc que le ministre étudiera sérieusement mes observations, sans oublier que, comme je l'ai déjà dit ici, le facteur important de l'industrie des pêcheries, c'est le pêcheur. C'est surtout lui qui doit en profiter. Sinon, le régime est une faillite. Si le pêcheur est contrarié et mécontent, comme cette année, allant jusqu'à vendre son outillage et ses embarcations, "rester pris sur les roches," comme on dit là-bas, durant la saison de pêche, nous aurions été plus favorisés sous notre propre gouvernement, car jamais nous n'aurions laissé souffrir les pêcheurs comme ils ont souffert l'an dernier. J'ai vu chômer des hommes réputés chez nous pour l'abondance de leurs prises, leurs beaux bateaux dormir dans le port, parce que ces pêcheurs ne pouvaient se procurer les agrès de pêche nécessaires. Même là, ils s'en sont mieux tirés que ceux qui sont allés pêcher. Bon nombre de ceux qui ont rapporté des prises ont dû vendre à des prix avilis, comme je viens de l'expliquer.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le ministre prêtera l'oreille aux revendications [M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

des pêcheurs et qu'il n'écouterait pas uniquement le Conseil des pêcheries, la commission d'exportation de la morue salée ou la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited*. Encore une fois, il faudrait commencer par envoyer quelqu'un là-bas pour les syndiquer. Après, ils pourraient facilement se fusionner avec les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. Terre-Neuve connaît bien, aujourd'hui, les avantages de la collaboration, car beaucoup de pêcheurs côtiers des provinces Maritimes font escale à Saint-Jean ou dans d'autres ports le long de la côte et renseignent les pêcheurs de l'île sur le prix du poisson en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Presque chaque fois, nous avons constaté que le prix versé en Nouvelle-Écosse était supérieur à celui que touchaient les pêcheurs terre-neuviens. Or, à mon avis, c'est surtout parce que les pêcheurs y sont syndiqués.

Pendant le reste de mon discours, j'entends traiter de la situation internationale. Je félicite l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) de l'excellent discours qu'il a prononcé en appuyant la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône. Je regrette de ne pas savoir assez bien le français pour m'aventurer à lui dire, en sa propre langue, ce que j'en pense, mais j'ai lu son discours avec intérêt et j'ai remarqué combien il insistait sur les accords fédéraux-provinciaux dont parle le discours du trône. C'est avec intérêt aussi que je l'ai entendu rappeler que l'année 1950 marque le quinzième centenaire de l'invasion du monde civilisé par une alliance sacrilège de Slaves et de Mongols. Tous ceux d'entre nous qui connaissent l'histoire ancienne savent ce que l'Empire romain a eu à souffrir des ravages exercés par ces races terribles en Italie et en Gaule, comme le rappelait l'honorable député. Il ajoutait qu'aujourd'hui le danger est bien plus grand.

Je veux aussi féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de son très intéressant discours. Quoi qu'on puisse penser de ses décisions, nous conviendrons tous de l'intérêt de ses propos. Ce ne sont pas seulement de ceux qui plaisent au moment où on les entend; au contraire, on aime les relire à loisir, non seulement pour le plaisir de la forme, mais encore pour celui des subtiles distinctions qu'on y ménage. Ce sont ces distinctions subtiles qui m'ont surtout impressionné l'autre jour dans ce discours. Je ne crois pas pourtant que le citoyen ordinaire soit en mesure de les saisir toutes, pas plus qu'il ne peut comprendre les débats compliqués qui, depuis quelques mois, se déroulent à l'Assemblée de l'ONU. Ce sont là des subtilités qui échappent absolument au